



COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 29 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt neuf octobre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

Etaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, S. AYOT, C. ASSIER, D. DIAZ, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, A. GAUTRAND, C. ALIBERT, E. GAZEL, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

Etaient excusés :

Etaient absents : K. ORCEL, H. RICHARD (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), B. LACAN (POUVOIR A C. SUDRES BALTRONS), L. HELLI (POUVOIR A C. ASSIER), N. FORT (POUVOIR A A. NAYRAC), M. DURAND (POUVOIR A E. GAZEL), A. DALLE (POUVOIR A N. TUFFERY), F. FABRE (POUVOIR A C. ALIBERT)

Secrétaire de séance : MONSIEUR LEFEVERE

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEAN-PAUL DARDE : DIRECTEUR DU POLE PROJET URBAIN ET AMENAGEMENT



18h30 – Ouverture de la séance.

Mesdames, Messieurs, je vous propose de débiter ce Conseil Municipal avec un nombre de délibérations réduit, vous avez eu sur votre table en arrivant une nouvelle version de la délibération n°12 et une délibération complémentaire, que je vous proposerai de passer ensuite qui sera donc la n°13. Nous pouvons faire l'appel des présents.

Madame DESCARGUES, Directrice Générale des Services fait l'appel.

Compte tenu du rapprochement de ce Conseil Municipal, le compte-rendu du précédent Conseil Municipal vous sera envoyé et nous aurons donc à délibérer, à voter, lors du prochain Conseil sur les deux comptes-rendus des deux Conseils Municipaux consécutifs.

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Comme nous l'avons fait la dernière fois et si vous êtes d'accord, je vous propose de ne pas vous donner lecture, comme je le faisais auparavant, de l'ensemble des dispositions et simplement de vous demander s'il y a une remarque particulière sur les décisions du Maire qui ont été prises depuis le dernier Conseil ? Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« Bonsoir, sur la décision 150, « Achats/Marchés Publics », donc c'est, je vous laisse peut-être la lire ou je ne sais pas. « Le marché et ses avenants Bulletin Municipal - Ville de Millau – Impression/diffusion » accordé à SA PURE IMPRESSION à Mauguio. Je voulais simplement savoir pour quelles sommes les imprimeurs Millavois n'ont pas été retenus cette fois. »

Monsieur le Maire

« Alors, écoutez, je vous donnerai le détail du marché lors du prochain Conseil Municipal sans aucune difficulté, puisqu'il n'y a pas de souci dans la transparence la plus absolue. Donc, je vous propose de répondre à cela avec les chiffres argumentés lors du prochain Conseil Municipal, si vous le voulez bien. Ça vous va ? »

Madame GAZEL

« Ai-je le choix ? Oui, j'attendrai. »

Monsieur le Maire

« C'est très gentil ! Donc, voilà pour les décisions du Maire. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Mise en œuvre de la protection fonctionnelle"

« Mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour deux agents municipaux, qui ont été pris en photo à leur insu avec une exploitation, j'allais dire, absolument dramatique et condamnable d'utilisation de ces photos. Et à leurs côtés nous avons décidé d'intenter une action en justice et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'accorder la protection fonctionnelle pour les deux agents de la Police Municipale en question. Oui. »

Monsieur RAMONDENC

« Si vous pourriez nous rappeler les faits, parce que... ? »

Monsieur le Maire

« Les faits sont assez simples, ce sont deux agents qui ont été pris en photo au moment de la saison estivale sur la place du marché, avec un touriste qui a tout simplement fait une « quenelle », entre les deux agents de la Police Municipale. Cette photo a été exploitée et diffusée sur les réseaux sociaux, avant que nous ne portions plainte et n'accompagnions les deux agents qui ont été, d'une part, qui ont été trompés sur les intentions de ladite photo et qui ont, je dirais, humainement très mal vécu l'utilisation qui a été faite de cette photo, de façon absolument scandaleuse sur les réseaux sociaux, voilà. Donc, je vous demande d'adopter cette délibération n°2, pour leur apporter notre appui et notre soutien d'abord du Conseil Municipal et puis leur accorder la protection fonctionnelle.

Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des absentions ? Donc, délibération n°2 adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :

3. " Mise en œuvre de la protection fonctionnelle - Appel"

« Il s'agit, là aussi, d'accorder à un de nos agents la protection fonctionnelle, il s'agit là tout simplement, sur le marché, de propos et d'attitudes virulentes à l'égard d'un de nos agents sur le marché, qui a demandé à ce qu'il y ait une action qui soit intentée contre la personne qui a émis des propos absolument désagréables et, là aussi, scandaleux et la Commune s'associe à la démarche de l'agent. D'abord, là aussi, je vous demande d'amener, par votre délibération et votre voix, un soutien à l'agent en question et à lui accorder donc la protection fonctionnelle pour cette action en justice.

S'il n'y a pas de question ? Je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Donc, cette délibération est adoptée, je vous remercie pour cette solidarité vis-à-vis de nos agents.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur ASSIER rapporte la délibération n° 04 :

4. "Dérogation à la règle du repos dominical des salariés"

« Bien. Bonsoir à tous. Donc, c'est une délibération sur la dérogation sur la règle du repos dominical des salariés.

Donc, la loi dite « MACRON », en date du 6 août de cette année, a apporté des modifications relatives à la règle du repos dominical, dans les commerces de détail.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Alors qu'avant cette Loi, c'était uniquement la décision du Maire.

Donc, suite à la demande de nombreux commerçants Millavois qui souhaitent ouvrir certains dimanches, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder un avis favorable pour les dimanches 22 et 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre, dans le respect des procédures prévues par le Code du Travail.

Donc, tout salarié employé un dimanche, sur autorisation du Maire, percevra une rémunération égale au double de la rémunération normalement prévue pour une durée de travail équivalente et un repos compensateur équivalent en temps qui sera accordé par roulement dans la quinzaine qui précède ou qui suit le dimanche travaillé.

Donc, la législation du travail n'a pas changé, la Loi, enfin la différence qu'il y a suite à cette Loi, c'est que jusqu'à maintenant il y avait 5 dimanches accordés par an. A partir du 1^{er} janvier 2016, ce sera 12 dimanches d'accordés aux commerces.

Donc, considérant les démarches d'ouverture des commerces de détail pour les dimanches 22 et 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre 2015,

Considérant le dynamisme et l'animation que ces ouvertures contribuent à apporter au commerce local,

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur une autorisation d'ouverture des commerces de détail listés en annexe, pour les dates suivantes : donc, il y a eu une petite erreur de frappe, un petit oubli, donc ce sont les dimanches 22 et 29 novembre et les dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre, sous réserve du respect de l'ensemble des procédures prévues par le Code du Travail et de l'accord du personnel concerné et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Donc, y a-t-il des questions ? »

Monsieur ALIBERT

« Je n'ai pas compris quelque chose, Monsieur ASSIER, excusez-moi ! Vous avez dit que la Loi MACRON s'applique au 1^{er} janvier 2016, donc on est sous l'ancien régime de 5 dimanches et là vous en autorisez 6 ? »

Monsieur ASSIER

« Vous avez le détail donc en annexe et on peut voir que c'est différent suivant les commerces de détail. Il y a 6, 13 et 20 pour les commerces de détail qui sont énumérés en premier ; ensuite 6, 13, 20 et 27, ça c'était à la demande d'un magasin, notamment magasin « PICARD » et ensuite les dimanches pour les commerces de détails en magasins spécialisés.

Normalement, cette année, c'est une année transitoire et au lieu de 5, c'est 9 dimanches qui sont accordés et l'année prochaine, à partir du 1^{er} janvier, ce sera 12. Donc cette année, on peut aller jusqu'à 9 dimanches, voilà. »

Monsieur le Maire

« Madame AYOT. »

Madame AYOT

« Juste pour compléter, on reviendra sur cette Loi dans les Conseils Municipaux suivants, puisque nous aurons à valider les dimanches que nous autoriserons à ouverture pour l'année 2016. Il faut savoir qu'on peut faire des catégories de commerçants, donc par exemple : les concessionnaires automobiles ont des dimanches spécifiques et ensuite les autres commerces, il y a plusieurs catégories de commerces. Donc, effectivement, la Loi MACRON nous donne la possibilité de donner 12 autorisations de dimanches dans l'année, mais il y a aussi des catégories possibles à faire. Donc, il y aura forcément plus de 12 dimanches à valider lorsqu'on vous le proposera. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je vous propose de passer cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

Adoptée à l'unanimité

Arrivée de Madame Karine ORCEL à 18 h 45

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

5. "Délégation de service public : rapport annuel d'activité"

« Oui, donc les rapports annuels d'activités, donc dans cette délibération, il s'agit du rapport d'activité 2014, des 8 DSP que la Ville a signés avec des prestataires externes que vous trouverez en annexe :

- Camping-car ;
- la Fourrière des véhicules ;
- le centre aquatique ;
- Cinéma ;
- le Site de recyclage des Maltres ;
- le Parking Emma Calvé ;
- l'Assainissement eau, c'est VEOLIA ;
- le Gîte d'étapes de la Maladrerie.

Donc, en fait, on va pas les descendre en détail l'un après l'autre, ce serait un peu fastidieux, c'est juste l'équivalent d'un rapport de gestion que font les organismes auprès de la Mairie. Le contenu que vous allez trouver est toujours le même, il se décline en caractéristique de la DSP, c'est-à-dire le type de contrat, la durée.

Il y a un bilan qualitatif qui est fait, quantitatif qui est fait avec un volet qui est financier, qui est le compte d'exploitation. Vous avez un bilan qualitatif avec des recommandations des voies d'améliorations et puis les faits marquants, s'il y a des éléments qu'ils souhaitent mettre en exergue au titre de l'exercice.

Donc au titre de ces 8 DSP, juste quelques remarques, après avoir épluché leur rapport, qu'il faut mettre en avant :

- une première remarque concernant la DSP de l'eau et l'assainissement. Quand vous la regarderez, vous constaterez l'augmentation de la masse salariale VEOLIA de 30 % sur le budget eau et 19 % sur le budget assainissement. Alors, je ne vous cache pas qu'on a été un peu surpris, mais on a demandé des explications à VEOLIA. Alors je ne suis pas à même de vous les expliquer aujourd'hui parce que la réponse, nous l'avons reçue hier. Elle est très confuse, parce qu'il semblerait en fait qu'ils font entrer des critères internes dans la valorisation de la masse salariale avec des péréquations régionales et nationales. Donc, pour tout vous dire, je n'ai strictement rien compris. Donc, on va demander des

explications complémentaires parce que le danger qu'il y a sur une DSP, c'est que, bien évidemment, leurs résultats financiers se dégradent. Puisque vous êtes passés pour mémoire sur une année comme 2011 d'un déficit de 80 000 €, aujourd'hui on en est à 220 000 € de déficit, donc bien évidemment le déficit fait l'appel d'une compensation financière derrière. La DSP se termine le 31/12/2017. Donc, il faut y mettre bon ordre pour pas qu'ils laissent filer les coûts, pour pas monter au créneau en disant : « Vous voyez l'affaire est beaucoup moins rentable qu'il n'y paraît ! ». Donc, j'aurai certainement l'occasion de revenir vers vous sur ce point, mais avec des explications qui soient compréhensibles pour les utilisateurs que nous sommes, parce que le langage qui est utilisé ne l'est pas du tout. Donc, ça c'est pour VEOLIA !

- Sur la piscine, juste une petite différence, vous voyez, au niveau du résultat aussi, puisqu'ils ont dégagé un excédant de 14 000 € cette année contre une perte de 8 500 € l'année dernière. Mais, je vous rappelle qu'effectivement à partir de 2015, on a pris en charge la prestation de ménage, donc évidemment c'est pris dans notre budget, le delta est expliqué à 100 % à ce niveau-là.

- Une dernière DSP, bon, qui n'a pas grand sens à mon avis, qui est le site de recyclage, avec un chiffre d'affaires de 1 750 € par an, pour une durée restant à courir de je ne sais combien encore, 20 ans ou 30 ans, qui est un site de déchetterie avec un volume d'activités qui est excessivement faible.

Donc, voilà sur ce rapport. Alors ce rapport n'est pas soumis à un vote, il vous est juste demandé de prendre acte que vous avez réceptionné les rapports d'activités et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Deux points, deux rapports. Je voudrais revenir :

- donc, le premier, je n'avais pas l'intention, mais suite à ce que me dit, à ce que nous dit Monsieur DIAZ, c'est le rapport VEOLIA, je pense qu'ils ont ré-augmenté fortement les frais de siège, c'est-à-dire payé ceux qui sont au siège à Montpellier, parce qu'on dépend de Montpellier et ceux qui dépendent du siège national, c'est des points sur lesquels la renégociation que nous avons menée, avait porté, parce qu'on les trouvait trop fort, scandaleux et à la limite illégaux, notamment avec les taux d'intérêts sur les travaux. Peut-être faites attention qu'ils ne vous remontent pas ces frais de siège au niveau qu'ils étaient avant la renégociation, qu'ils profitent de rappeler ça ? C'était pour le premier point. C'était pour VEOLIA. »

Monsieur DIAZ

« Pour vous répondre en direct, c'est d'ailleurs le sens que laisse comprendre le mail que m'a envoyé Madame IDRAC, donc qui travaille chez VEOLIA, où c'est ce que j'ai évoqué, il semblerait que dans la masse salariale, on ne parle pas de masse salariale de gens réellement consacrant du temps sur la prestation technique, mais qu'ils prennent en charge une clé de répartition nationale pour participer à des frais de siège, qu'ils nous évaluent au travers d'une clé de répartition, mais qu'on ne comprend pas, c'est l'objet essentiellement du complément d'information qu'on leur a demandé, c'est effectivement dire qu'on ne reparte pas, par rapport à ce qu'a été la DSP avant, qui montre les frais de structure, pour revenir en négociations sur la DSP, on est bien d'accord là-dessus. »

Monsieur ALIBERT

« C'est un argument de plus, pour les laisser tomber et reprendre l'eau en régie.

Ensuite, moi je voudrais revenir sur le Gîte d'Étapes de la Maladrerie, j'aimerais comprendre, je siégeais, je représentais la Commune au Conseil d'Administration précédemment du CPIE. La Commune avait relancé la DSP, qui s'achevait vers la fin de notre mandat. Le CPIE avait été retenu, le Conseil d'Administration du CPIE avait dit : « On reprend le Gîte d'Étapes, sous le nouveau contrat. » Et apparemment cette DSP n'a jamais été signée, alors j'aimerais comprendre pourquoi ? Que devient ce Gîte d'Étapes ? La DSP, j'ai pas fini, Monsieur le Maire, la DSP, elle est terminée depuis 18 mois, ce qui veut dire que le Gîte d'Étapes de la Maladrerie, il a fonctionné sous quelle forme légale ? S'il y avait eu un accident, incendie, ou autre ? On aurait été très embêtés, et ensuite s'ajoute un enjeu humain, c'est qu'il y avait une personne qui travaillait et qui se retrouve aujourd'hui licenciée. En plus, vous nous rajoutez sur le Conseil, en dernière minute, la question du logement de fonction. Donc, est-ce que ça veut dire qu'on en parlera tout à l'heure ou on en parle maintenant ? Est-ce que cette personne va être expulsée de son logement ? Parce qu'elle se retrouve de fait squatteur, quelque part ! Alors, moi je voudrais connaître, c'est savoir pourquoi cette DSP, qui avait été approuvée par son Conseil d'Administration au CPIE. Là, j'y suis plus, je ne peux pas savoir. Pourquoi enfin, elle n'a pas été signée ? Et quelles

sont les intentions de la Commune par rapport à ce bâtiment, à ce gîte. Est-ce que vous avez la volonté de le faire perdurer ou la volonté de le fermer et d'ouvrir un gîte ailleurs ? Voilà, c'est des questions qu'on peut se poser. »

Monsieur le Maire

« Et que je vous remercie de poser !

Les réponses sont extrêmement claires. Alors, sur le logement de fonction, vous avez effectivement vu que c'était l'objet d'une délibération, donc je laisserai tout à l'heure le soin à Nicolas LEFEVERE de développer cette délibération, mais quoi qu'il en soit, il est hors de question de mettre qui que ce soit dehors et aujourd'hui la personne n'est pas en situation illégale, puisque l'acte qui nous lie aujourd'hui avec le CPIE est valable jusqu'au 31 octobre et si nous passons ce soir la délibération qui sera présentée en fin de Conseil, c'est bien pour prendre le relais dans des temps et des dispositions parfaitement légales pour que l'occupation soit la plus légale possible et ça, ça fera l'objet de la délibération, de la dernière délibération que nous prendrons.

En ce qui concerne le CPIE et plus particulièrement le Gîte de la Maladrerie. Il a été très clair, qu'aujourd'hui juridiquement la base de délégation de services publics, et j'emploie volontairement le distinguo, délégation de services publics, qui repose à la base sur le fait que l'objet de la délégation de services publics ne doit pas être du domaine concurrentiel. Je fais simple pour accélérer la démonstration. Donc, il ne doit pas faire l'objet du domaine concurrentiel. Lorsque le Gîte de la Maladrerie a été mis en délégation de services publics, c'était le cas, puisqu'il n'y avait pas d'autre gîte sur Millau. C'est aussi le cas, pour prendre un autre exemple, du Cinéma, puisque vous savez que le Cinéma est en délégation de services publics, puisqu'à un moment où le Cinéma était menacé de s'arrêter, donc c'était sous le mandat de Gérard DERUY, la Commune, et à mon avis très inspirée, a récupéré cette activité commerciale, qui n'avait pas d'autre concurrent et qui, du coup, se serait arrêtée sur le territoire de la Commune de Millau, a pris la décision de prendre le Cinéma en délégation de services publics. Aujourd'hui, pour le Gîte de la Maladrerie, vous savez que le domaine concurrentiel dans ce milieu, s'est particulièrement développé et que des gîtes remplissant les conditions d'accueil du CPIE se sont très largement développés.

S'agissant de la DSP d'accord, du portage juridique de la délégation de services publics. Ensuite, qu'elles sont les bases de réflexion que nous avons eue avec le CPIE, et je laisserai Nicolas LEFEVERE commenter tout à l'heure, c'est de dire : « Nous, le souhait de la Commune, c'est un double souhait :

- premier souhait, maintenir le CPIE à la Maladrerie ;
- deuxième souhait, faire en sorte qu'il y ait un gîte qui soit actif à la Maladrerie, parce que ce gîte, il est nécessaire et il est notamment nécessaire pour nous, puisque ce gîte accueille en partie les utilisateurs du stade nautique. »

Donc on ne se tire pas une balle dans le pied, donc deux éléments très clairs et précis :

- maintien du CPIE sur le site de la Maladrerie ;
- maintien du gîte sur le site de la Maladrerie.

Mais, compte tenu de ce que je viens de dire tout à l'heure, ce gîte ne peut plus être porté juridiquement par la forme d'une délégation de services publics, compte tenu des éléments que je vous ai présentés tout à l'heure. Donc, quelle est l'orientation et la base de travail avec le CPIE ? C'est de confier le Gîte de la Maladrerie, le site de la Maladrerie, par un bail emphytéotique, auprès du CPIE, qui donc reste sur place avec, j'allais dire, les caractéristiques d'un propriétaire, c'est le propre du bail emphytéotique, en ayant la possibilité de remplir sa mission de gîte et de permettre sur place de développer les relations que nous avons avec les gens du CPIE, et notamment avec la Directrice du CPIE, montrent qu'ils ont une multitude d'idées à avancer pour faire vivre le site de la Maladrerie et moi je me réjouis pour que cette activité perdure.

Il y avait un deuxième élément qui était la problématique de l'accessibilité du dortoir sur la partie, donc, hébergement, du fait que le gîte n'avait plus de réelle base juridique. Ce n'était pas à nous, Collectivité, à rentrer dans des aménagements de ce type et donc si mes informations sont, à l'instant, sont correctes, le CPIE peut travailler le principe du maintien du gîte avec un projet qui avait déjà été initié et je pense que vous connaissez, puisqu'il a été initié dès 2011, qui était tout simplement une rénovation du gîte avec un accueil handicapé au rez-de-chaussée pour permettre l'activité du gîte. Donc, aujourd'hui nous sommes dans ce cas de figure-là.

Pour résumer, trois éléments :

- maintien de l'activité du CPIE sur le site ;
- maintien du gîte sur le site, mais non plus en délégation de services publics, mais en gestion propre du CPIE ;
- et troisième élément, en ce qui nous concerne, phase de transition et c'est ce que Nicolas LEFEVERE vous présentera tout à l'heure, sur la personne employée sur le site, de façon à ce qu'il y ait continuité de l'emploi et continuité de l'hébergement.

Voilà, ce que je pouvais vous dire et si Nicolas LEFEVERE veut compléter, je lui laisse la parole. »

Nicolas LEFEVERE

« Alors merci, Monsieur le Maire. C'était très complet, je veux juste rajouter un élément, quant à vos inquiétudes sur ce qu'il se serait passé s'il y avait eu un accident. Sachez que devant l'absence de signature de la DSP, nous avons provoqué, ce qu'on appelle un bail précaire, donc qui nous liait au CPIE, afin justement de couvrir et la structure CPIE en cas d'accident et la responsabilité pénale de Monsieur le Maire, s'il y avait eu un vrai problème, mais l'objectif c'était bien de couvrir tout le monde. Ce bail précaire prend fin au 31 octobre, puisque c'était la date qu'on avait fixée, qui est tout simplement la date de fin d'exploitation en HLL, qu'ont les exploitants du tourisme sur Millau. Donc voilà, l'autorisation prendra fin au 31 octobre, ce qui explique que la proposition qui est faite de logement de fonction et de relogement de la personne, qui reste sur place, à partir du 1^{er} novembre. Voilà pour ces explications-là. Maintenant, à savoir pourquoi est-ce que la DSP n'avait pas été signée, quand on est arrivés elle n'était pas signée, donc... »

Madame GAZEL

« Elle allait jusqu'en....La précédente allait jusqu'au 14 avril 2014, donc c'était après votre arrivée qu'elle aurait dû être signée. »

Monsieur le Maire

« Ça se jouait de peu. »

Nicolas LEFEVERE

« Il n'empêche qu'on ne l'a jamais vue arriver signée. »

Madame GAZEL

« Eh, bien oui, »

Monsieur le Maire

« Est-ce que les explications..., Monsieur RAMONDENC. »

Monsieur RAMONDENC

« Oui, donc satisfait des explications sur l'avenir du CPIE et du maintien de l'emploi, il n'y a pas de souci là-dessus. Par contre ce gîte, est-ce que vous savez combien il y a de lits, Monsieur LEFEVERE ? On l'a dit l'autre jour à la réunion au CPIE, il y en a 38. Y a-t-il à Millau un gîte qui peut fournir 38 lits ? Est-ce que c'est vraiment concurrentiel, quoi ? »

Monsieur le Maire

« Ça, c'est une définition qui est subjective et aléatoire. Nous, aujourd'hui, la Loi dit aujourd'hui ; « Si vous avez un groupe qui vient à Millau, vous pouvez parfaitement le loger dans un gîte ». Parce qu'après on va dire : « Est-ce que les lits sont de 90 ou de 100 ou de 120 ? » On n'est pas sur ces critères-là. C'est, est-ce qu'il y a aujourd'hui des gîtes qui sont capables d'accueillir des groupes à Millau ? La réponse est : « Oui. ». Y compris des gîtes associatifs. »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord, mais vous ne répondez pas à la question. Parce que, est-ce que la Loi interdit à la Commune de donner une DSP à un gîte ? Je vous ai posé cette question au CPIE, Monsieur LEFEVERE, vous ne m'avez toujours pas répondu. »

Monsieur le Maire

« Mais moi, je vous ai répondu tout à l'heure. »

Nicolas LEFEVERE

« Je t'ai répondu... »

Monsieur RAMONDENC

« Non ! »

Nicolas LEFEVERE

« Je t'ai répondu, exactement de la même manière que Christophe te répond, Monsieur le Maire te répond. Le champ concurrentiel dans lequel on n'a pas le droit d'être est sur l'activité. Tu tapes « Gîte » sur les pages jaunes, tu en as 6 qui arrivent, il y en a 6. »

Monsieur RAMONDENC

« En capacité ? »

Nicolas LEFEVERE

« Non, mais la question c'est pas la capacité. La Loi, elle te dit pas capacité ou pas capacité, elle dit l'activité, l'activité de gîte, on n'a pas le droit de rentrer dans le champ concurrentiel sur l'activité de gîte. »

Monsieur RAMONDENC

« C'est une interprétation... »

Nicolas LEFEVERE

« C'est pas une interprétation ! Mais Philippe, après tu dis que c'est ma réponse, mais tu ne veux pas comprendre les réponses qu'on te fait... »

Monsieur RAMONDENC

« Si, je comprends... »

Nicolas LEFEVERE

« Tu m'as posé la même question au CPIE, je t'ai fait la même réponse... »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît... »

Monsieur RAMONDENC

« Tu prends la réponse qui t'arrange.. »

Monsieur le Maire

« S'il vous plaît, s'il vous plaît, la réponse juridique, c'est celle que je vous ai donnée tout à l'heure, celle que Monsieur LEFEVERE vient de vous rappeler, après sur la nature du choix, sur la capacité, sinon après, encore une fois, ce sera la largeur des lits et la couleur des draps. Ce ne sont pas des critères d'appréciation.... »

Monsieur RAMONDENC

« Non, non, non. Par contre, je voulais revenir sur un point, c'était les travaux, parce que bon, il y a des travaux de mise aux normes, ça on est d'accord. Mais, précisément est-ce que vous avez évalué le montant de ces travaux ? »

Monsieur le Maire

« Oui, ces travaux sont évalués à 170 000 € HT. »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord, merci. Donc, c'est pour ça que vous préférez que le CPIE le prenne en gestion propre. »

Monsieur le Maire

« Non, c'est pas ça. C'est pas ça. Je ne vais pas vous rappeler.... »

Monsieur RAMONDENC

« Je pose des questions. J'ai le droit... »

Monsieur le Maire

« Mais tout à fait. Mais tout à fait. Mais, je peux aussi vous dire que je vous ai donné la base juridique tout à l'heure, donc à partir de ce moment-là... »

Monsieur RAMONDENC

« La base juridique, c'est une chose... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais c'est la Loi, voilà. »

Monsieur RAMONDENC

« La Loi, d'accord, c'est bon j'ai compris. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que nous pouvons mettre la délibération aux voix. Je vous en prie. »

Madame GAZEL

« Pas sur le CPIE, mais en revanche, je voulais poser une question, quant au Cinéma de Millau. Je voulais savoir où en étaient les projets de travaux qui avaient été évoqués ? Également aussi, poser une question par rapport au nombre de films « Arts et Essais ». L'année dernière sur le bilan de la DSP, on avait le nombre de films, donc 130. Je ne les ai pas comptés, mais j'ai le sentiment, en tant que cinéaste, qu'il y a une grosse baisse... »

Monsieur le Maire

« Cinéophile »

Madame GAZEL

« Cinéophile, pardon... »

Monsieur le Maire

« Mais, nous attendons vos productions cinématographiques, si vous voulez ! »

Madame GAZEL

« Non, c'est bon, si ça avait dû être fait... Donc voilà, j'ai le sentiment qu'il y a une importante baisse des films d'« Arts et Essais », je voudrais savoir à combien ? Et si tel est le cas, pourquoi la DSP n'est plus respectée de ce point de vue-là ? Ensuite, quand on est souvent interpellés en tant qu'élus, même élus d'opposition, et puis oui, je fréquente le Cinéma souvent, donc je m'en rends compte également, il y a quand même un souci sur l'entretien des salles entre les séances. Les toilettes, c'est juste impossible, bon voilà. On a vraiment le sentiment qu'il y a une urgence. Je voulais profiter de cette DSP pour poser la question, de : « Où vous en étiez par rapport à ce projet ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce que vous pouvez répondre à double voix ?

D'abord, sur le projet. Après sur la DSP, je céderai la parole à Karine ORCEL. Sur le projet, aujourd'hui, l'idée c'est de travailler incontestablement sur un projet de Cinéma, ça c'est très clair, on est tous d'accord sur la nécessité : un, d'un Cinéma, deux, d'un Cinéma, j'allais dire, en bon état, correct et fonctionnel, voilà. Après deux options s'offrent à nous :

- soit la réhabilitation du Cinéma à son emplacement avec ses capacités actuelles ;
- soit le fait de dire : « A un moment donné, peut-être que ce Cinéma doit être installé sur d'autres lieux ».

Aujourd'hui, notre réflexion elle est, j'allais dire, au milieu du gué entre ces deux réflexions. Moi, j'ai demandé, puisque la dernière étude, sur l'étude de marché en quelque sorte, remonte à 2007. Donc, j'ai demandé à ce que nous l'ayons réactualisée pour arriver aujourd'hui à dire : « A Millau, le besoin en Cinéma, c'est 4 salles, 5 salles, 6 salles. C'est des salles à 200 personnes. Ce ne sont que des salles à 100 personnes. C'est une capacité maxi de 400, 500. »

Aujourd'hui, nous n'en savons rien. Or, depuis 2007, le paysage, j'allais dire, l'équipement Cinéma s'est légèrement modifié en Aveyron et notamment avec l'apparition, donc, du Cinéma Multiplex de Rodez. Il faut savoir que c'est un élément qui n'existait pas en 2007 et qui, aujourd'hui, a son poids dans l'offre qui est faite donc aux cinéphiles. Donc moi, je veux qu'on ait une vision claire de savoir quel est le vrai besoin en Cinéma. Ça sera peut-être 4 salles, tel que c'est aujourd'hui, il n'y a pas de souci. Et que nous prenions la décision rapidement là-dessus. Ceci dit, nous avons déjà sollicité, nous attendons son rapport dans les jours à venir, voire les semaines à venir, l'Architecte Conseil du Centre Régional du Cinéma, enfin je ne sais plus son titre exact, qui a fait l'inventaire de tous les sites potentiels sur Millau et je ne vous cache pas qu'il a été voir par exemple l'Usine MERCIER, il a été voir des sites sur la Capelle, il a été voir JONQUET, il a été voir une multitude de sites sur des localisations différentes, qui ne préjugent pas d'une implantation, qu'on soit bien clairs. Et, bien évidemment, il connaît le site actuel, il a été revoir le site actuel. Donc, aujourd'hui on est là-dessus. Très probablement, fin d'année, début d'année, on aura arrêté fermement la décision. Sachant que la décision que nous pourrions prendre, donc pourrait avoir, je dirais, procéder en deux étapes. Il faut savoir que les équipements cinématographiques ont, j'allais dire, une durée de vie de 7/10 ans et on le voit bien avec les aménagements qui ont été faits il y a 10 ans sur le Cinéma, aujourd'hui ils arrivent en bout de course et on est tous d'accord pour dire qu'il faut les changer. Et donc, l'option qui pourrait être prise cette fois-ci, pourrait être, dire : « Bien ! Peut-être que compte tenu des capacités financières de la Collectivité, c'est une réhabilitation du site actuel en ayant la perspective de d'ores et déjà travailler pour le futur sur une autre localisation du Cinéma. Donc, voilà l'articulation en termes de choix.

Sur la DSP, on a fait les mêmes constats que vous. On a fait la remarque au délégataire qui ne s'acquitte pas de ses obligations de délégataire pour le coût et pour la programmation. Donc, je laisse la parole à Madame ORCEL. »

Madame ORCEL

« Je constate la même chose que vous. Effectivement, que ce soit au niveau de l'entretien ou du nombre de films d'« Arts et Essais », on m'a signalé la même chose que vous. Alors, je ne pourrai pas vous donner le nombre là. Je pourrai l'avoir pour le prochain Conseil Municipal, mais c'est vrai que même au niveau de l'entretien, vous savez certainement que dans la délégation de services publics, l'entretien courant est à la charge du délégataire et qu'on constate les mêmes problématiques que celles que vous constatez. Et il est bien évident... »

Monsieur le Maire

« L'entretien courant... »

Madame ORCEL

« L'entretien courant voilà, large entretien courant, d'après la délégation... Oui, tout à fait. Donc, il y a effectivement urgence à ce niveau-là, on est d'accord et on y travaille depuis notre arrivée, enfin on a fait le tour des différents sites cet été, on attend le retour de l'Architecte Conseil et puis de là découlera ce qu'on décidera, c'est-à-dire soit rafraîchir au moins temporairement le Cinéma en local et éventuellement d'envisager une autre localisation. Mais là, on attend les études. »

Madame GAZEL

« J'ai encore une autre question. »

Monsieur le Maire

« Allez-y. »

Madame GAZEL

« Une autre DSP, cette fois, celle du parking Emma Calvé. On peut dire là, du coup, que cette DSP est à l'équilibre, étant donné qu'ils amortissent 123 000 € et ils nous présentent un résultat net comptable moins 114 000 €. Donc on peut. Et, Monsieur, je parle sous votre couvert, c'est ça ? On peut dire que la DSP est à l'équilibre. »

Monsieur DIAZ

« Non, enfin pour vous répondre c'est... »

Madame GAZEL

« Parce que je pense que ce parking est largement amorti... »

Monsieur DIAZ

« Voilà, en vision immédiate c'est exact, comptablement. En revanche, il faut regarder le résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements pour connaître la réalité économique. Et d'un point de vue purement comptable, je vous concède que c'est à peu près équilibré. »

Madame GAZEL

« D'accord. Bien donc, je me dis que c'est quand même un argument de plus que vous auriez dû faire valoir dans ces temps de disettes financières, pour la négociation de l'autre parking, également attribué à Q-PARK.

La Commune loue 2 500 € par mois pour 314 places, ce qui fait 8 € la place par jour. Quand on sait déjà qu'il y a une grosse partie financée par CASINO, sur les places de parking, donc sécurisée par CASINO, franchement est-ce qu'on pouvait pas aller chercher un peu d'argent dans cette DSP-là qui vient d'être négociée il y a quelques mois ? Voilà, je trouve que c'est un peu dommage ! On aurait pu, parce que bon, ils mutualisent les moyens entre ces deux parkings, on est d'accord, donc c'était peut-être des éléments à rappeler aussi au moment de la DSP. Je trouve que c'est dommage ! C'est peut-être une piste pour la renégociation quand elle arrivera à son terme. »

Monsieur le Maire

« Il est clair que bon, tout élément doit être pris en compte dans la renégociation. Sur la négociation de cette DSP, nous partions de rien, quoi, pas d'activité, pas de retour, pas de capacité. Il était pour nous important de préserver au mieux les intérêts de la Ville, y compris sur des indemnités, effectivement. Maintenant que le parking fonctionne, il y a des éléments très clairs de renégociation pour la renégociation, voilà.

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc, je vous propose, puisqu'il n'y a pas de vote, de passer directement à la délibération n°6. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 06 :

6. "Tarifs des services publics 2016"

« Nous avons déjà eu l'occasion d'acter lors d'un Conseil Municipal antérieur la modification des tarifs des services publics pour l'exercice 2015, donc je vous rappelle qu'ils avaient été établis avec :

- des grands axes de tarifications distincts entre résidents et non résidents ;
- la justification de tarifs gratuits, réduits, pardon, des gratuités ;
- l'harmonisation des tarifs de location des salles ;
- et la tarification à caractère social bien évidemment pour la restauration et la jeunesse.

Alors, au titre de l'exercice 2016, c'est une reconduction des tarifs 2015. Bon, ce qui est justifié d'autant plus que bon, on a un taux d'inflation qui avoisinera certainement 0 %, il est mentionné 0,4, mais la tendance est un peu plus baissière.

Il y a juste quelques petites modifications qui vous sont signalées d'abord sur :

- le Centre Aquatique, où avait été créée la notion « Carte Famille » qui, je vous rappelle, regroupait 2 adultes et 2 enfants pour des abonnements de courtes périodes, puisque c'était 15 jours, pour profiter de la fenêtre de tir des vacances, pour dire que peut-être des parents et des enfants seraient satisfaits de venir à la piscine en bénéficiant d'un tarif remisé, ça a été une fausse bonne idée. Bon, la réalité c'est qu'il y a eu très peu de demandes, donc ce service est supprimé. Vous avez d'autre part, sur ce centre nautique, la création d'un nouveau tarif à la demande des résidents, qui est la notion de tarif pour 1 heure de gym aquatique et 1 heure d'aquajogging, d'accord, c'est à la demande pour permettre aux personnes de bénéficier de 2 fois 1 heure, un créneau horaire de 2 heures sur la semaine et ça, c'est à la demande des personnes qui se rendent à la piscine ;

- Concernant le stade d'Eaux Vives, il y a juste la suppression d'un tarif qui était un tarif concernant la location du Stade d'Eaux Vives qui regroupait avec un autre tarif avec encadrement, parce que l'autre était sans encadrement, et en fait ça intéresse beaucoup plus les personnes avec encadrement. Et vous avez un dernier point sur lequel il est important d'insister, qui est la mise en place de la gratuité pour le SDIS Aveyron, concernant l'entraînement et les compétitions, donc pour les pompiers Aveyronnais : la gratuité. Pour le reste des tarifs, c'est inchangé.

Il vous est demandé d'approuver ces tarifs au titre de l'exercice 2016. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je vous propose de passer la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 07 :

7. "Protocole transactionnel - Médiathèque"

« Alors, ce protocole, ce qui vous est proposé là donc, pour approbation, pour vote, concerne la VEFA de la Médiathèque, évidemment on va pas descendre ensemble toutes les pages du protocole d'accord, mais je le résumerai en disant que c'est une bonne sortie sur ce dossier et qu'un bon accord vaut mieux qu'un mauvais procès, en l'occurrence, ça c'est clair et que c'est un dossier où je trouve qu'on sort par le haut et : « Bravo au négociateur ! », que je ne nommerai pas, mais parce que c'est très bien négocié. Alors, je vous rappelle juste que, pour mémoire, la VEFA, concernant la VEFA de la Médiathèque, c'est une délibération de mars 2013. Donc, lors des travaux sur cette Médiathèque, il a été constaté, ou des manquements, ou des malfaçons pour un montant qui est donc précisément de 81 311 € hors taxes, à tel point que la Ville a refusé tout ressassement, c'est en date du 22 septembre la livraison anticipée, tel que c'était prévu au contrat. Alors, il fallait sortir de ce dossier, donc de 2 choses l'une, c'était les 2 parties campées sur leurs positions à savoir quasiment : « Nous ne voulons pas payer ! » et la Ville disant : « Tant que vous ne payez pas, nous ne signons pas la livraison anticipée. » et puis, mes chers amis, on partait certainement dans 2 ans, 3 ans, 4 ans de procédures judiciaires et *in fine* la Médiathèque n'ouvrait pas avant les « calendes grecques », donc en fait les gens se sont mis autour de la table et parfois la raison triomphe, c'est plutôt rassurant pour la nature humaine et donc il y a eu un accord qui a été signé. Je vous résume très rapidement les engagements des 2 parties :

- la SAS DE LA MOITIE accepte de prendre à son compte 100 % des manquements ou des malfaçons pour un montant global de 81 311 € hors taxes, c'est les dépenses que vous trouvez très précisément listées dans l'article 1 du protocole

de convention que vous pourrez lire, mais ce sont des notions purement techniques, que je serais bien incapable de vous commenter ;

- la contre-partie de la Ville, c'est que la Ville de manière rétroactive s'engage à prendre la livraison de la Médiathèque au 22 septembre et donc de ce fait, d'accepter de payer ce qui restait dû, à savoir les 25 % sur les travaux et la réserve au titre des 5 %.

La Ville, d'autre part, s'engage à ne plus demander des réajustement tarifaires, ou de monter au créneau sur les travaux déjà effectués, à l'exception des travaux restants à faire, listés à l'article 1 pour un montant de 81 000 €, là il y a un droit de recours, d'accord et bien évidemment tous les recours qui peuvent avoir lieu au titre de la garantie décennale. Mais ça, c'est tout à fait autre chose.

Et le dernier point, c'est qu'on prend un engagement de moyens, c'est un engagement de moyens, c'est pas un engagement de bonne fin, pour que la Médiathèque soit mise en service au plus tard le 31 décembre 2016. Alors, vous pensez bien que c'est un engagement que l'on prend avec le plus grand plaisir puisque l'objectif c'est clairement d'ouvrir avant le 31 décembre 2016.

Donc, il vous est demandé d'approuver ce protocole d'accord, afin que Monsieur le Maire puisse le signer au titre de la Mairie et qu'on sorte de cette procédure qui était devenue précontentieuse. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur CONDOMINES qui a suivi tout ça en détail a-t-il des remarques complémentaires ? »

Monsieur CONDOMINES

« En remarque, ben simplement ça nous a évité de payer 81 000 € grâce au fait qu'on a remarqué qu'il y avait des prestations qui n'étaient pas conformes à ce qui était initialement prévu, voilà. J'aurai par contre une précision à dire à Monsieur RAMONDENC, parce qu'il avait parlé à un moment donné de travaux supplémentaires dans la Médiathèque. Non, non, vous en aviez parlé dans un petit... »

Monsieur RAMONDENC

« Je suis prêt à accueillir les pavés, il y a pas de problème. »

Monsieur CONDOMINES

« Non, non. »

Monsieur RAMONDENC

« Vous aviez, en Commission Finances, voté un crédit supplémentaire de 250 000 €, c'est tout ce que j'ai dit. C'est Monsieur NAYRAC, qui avait repris et vous aviez dit à ce moment-là que j'avais raison. »

Monsieur CONDOMINES

« Mais, vous avez entièrement raison, mais c'est les travaux supplémentaires qui étaient annexés quand même à la VEFA. »

Monsieur RAMONDENC

« D'accord. »

Monsieur CONDOMINES

« Donc, c'est bien, mais bon, dans la VEFA était annexé que s'il y avait des travaux supplémentaires, il y aurait des honoraires de maîtrise d'œuvre et des honoraires de pilotage, pour vous donner une indication :

- travaux supplémentaires 154 000 € ;

- 23 000 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre ;

- et 12 700 € de pilotage.

Mais ça, c'était annexé à la VEFA, donc bon, on est arrivé, Monsieur le Maire a signé la VAVA, dès qu'il est arrivé. Mais, certainement que la VEFA, l'ancienne Municipalité l'avait quelques jours avant, même quelques mois et que vous avez quand même accepté ça, voilà, Je tiens à le dire.

Donc, on a signé une vente en VEFA avec un prix, sachant qu'il y aurait des travaux supplémentaires qui allaient être payés. Voilà. »

Monsieur RAMONDENC

« Merci de ces précisions. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. »

Monsieur DIAZ

« Juste pour finir.

Ça avait fait l'objet d'une décision modificative qui vous a été présentée de mémoire à hauteur de 190 000 €. »

Monsieur le Maire

« Merci. Ces précisions données, est-ce qu'il y a des interventions ? Non, donc je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? La délibération est adoptée. Merci beaucoup. Merci Monsieur DIAZ »

Adoptée à l'unanimité

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 08 :

8. "DUT Information Communication délocalisation sur Millau : avenant à la convention de partenariat"

« Bien, avant de commencer, simplement je voulais vous préciser qu'il y a une erreur de frappe dans la délibération, à savoir qu'en fin de délibération :

- approuver le reversement de la subvention c'est pas de 99 988 €, mais c'est bien de 9 988 €, simplement je voulais vous préciser ça,
- deuxième chose qu'il est important que je vous précise, c'est que nous ne sommes pas en mesure ce soir de vous donner l'avenant, étant donné qu'il est toujours à l'IUT. Il va nous être retourné sous peu, donc si vous voulez sur les grandes lignes il y a rien qui change par rapport à ce que je vais vous dire ce soir. C'est simplement que cet avenant doit passer en Conseil d'Administration et que c'était pas encore fait aujourd'hui, voilà. Dès que nous aurons l'avenant, vous l'aurez à votre disposition.

Voilà, donc une convention de partenariat pour la création d'un groupe d'étudiants du département Information-Communication de l'IUT de Rodez sur le site de Millau a été signée en février 2011 et ce pour une durée de 5 ans.

Cette convention, donc, précise que les Collectivités Locales signataires, que je vous ai déjà citées plusieurs fois, à savoir la Com Com de Millau Grands Causses, du Saint-Affricain, la Mairie de Millau et le Conseil Départemental devront assurer le besoin de financement de cette formation et ce, pour les 5 années, selon des modalités de participation qui feront l'objet d'une future convention financière. Laquelle n'a jamais vu le jour, donc c'est cette fameuse convention, c'est cet avenant que l'on va vous transmettre ultérieurement. Donc effectivement, il faut savoir que le budget de ce DUT à taux plein, il est de 200 000 € par an, quand il fonctionne à taux plein. Donc, dès la première année de fonctionnement à taux plein, on a remarqué évidemment un déficit de 90 000 €, qui n'était, qui n'avait pas été budgétisé.

Je voudrais faire une petite remarque, ce DUT, bien qu'il soit généraliste et qu'il ne s'inscrive pas dans une filière sur notre territoire, ce qui à mon sens aurait été plus judicieux, mais bon je trouve quand même qu'il est bienvenu parce que c'est de l'enseignement supérieur et c'est très bien, je regrette quand même que l'ancienne Municipalité ait pris cet engagement à la légère et n'ait pas présenté un compte de résultats pour la durée de la convention. Il me semble que quand on met en place ce type d'action, qui engage sur de gros frais pendant 5 ans, la moindre des choses c'est de créer, c'est de monter un compte d'exploitation et de le présenter pour les 5 années, c'est trop facile de dire : "On aurait fait si, on aurait fait ça." Non, moi, quand je crée quelque chose, on prévient, on prévoit, on budgétise, bon là il y avait rien de fait. Donc, c'est pour ça qu'il a fallu se réunir cet été et reconventionner, donc en gros, si vous voulez, la Mairie de Millau en plus des locaux qu'elle met à la disposition de l'IUT, elle va donc participer à hauteur de 45 000 € par an maximum pour le déficit de cette formation. Il faut savoir qu'aussi le Conseil Départemental participe à hauteur de 70 000 € pour combler le déficit de 2014. La Communauté de Communes donc va aussi rajouter sa participation, 35 000 € par rapport aux 10 000 € qui avaient été conventionnés auparavant et le Saint-Affricain reste sur les 5 000 € qu'il avait annoncés, puisque lui il a reconventionné derrière pour barrer l'histoire. Voilà.

Donc, ce qui vous est demandé là ce soir, et bien, c'est d'approuver donc, oui on avait, on doit reverser ces fameux 9 988 € à l'IUT, puisque le Conseil Départemental, rappelez-vous c'est une ancienne délibération, qui nous a permis d'aller les rechercher, donc là l'idée c'est de les reverser à l'IUT. Donc, il vous est demandé ce soir d'approuver le reversement de cette subvention. D'approuver aussi la participation de la Ville de Millau à hauteur de 45 000 € maxi pour cet IUT. D'autoriser aussi Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat donc, qui n'est pas joint, mais qui va venir. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Bien. Y a-t-il des interventions ? Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« Bon, je suis très déçue de voir que finalement vous n'aviez pas compris qu'il ne s'agissait pas d'une formation généraliste, il s'agissait bien d'une filière qui correspond à notre bassin d'emploi, à notre territoire. Il s'agit d'un DUT Info Com option « Tourisme Économique », qui était donc mis en place en partenariat avec trois des principales entreprises de notre territoire qui sont : CEVM le Viaduc, EDF pour les barrages et Société Roquefort pour toute l'activité agro-alimentaire autour de la production de Roquefort. Ces trois partenaires-là finançaient le DUT et s'étaient engagés sur les années à venir où nous étions là, forcément, si nous avons été là en 2014 Madame BALTRONS, ils auraient continué à être nos partenaires, sauf que vous ne les avez pas sollicités d'où le déficit de 90 000 €, mais bon on l'a déjà dit plusieurs fois donc je vais pas y revenir. Simplement, je trouve ça assez cocasse de nous demander d'avoir prévu les choses en amont, quand ce soir vous nous demandez de signer une délibération alors qu'on n'a même pas l'avenant. On fait quoi ? On fait un chèque en blanc ? C'est quoi votre anticipation par rapport à votre délibération ? J'imagine qu'il n'y a pas d'urgence à encaisser ces 9 000 €, donc on peut peut-être la différer jusqu'au prochain Conseil ? Voilà, je vous en remercie. »

Monsieur le Maire

« Il y a urgence pour l'IUT et Toulouse Capitole, je laisse la parole à Madame BALTRONS. »

Madame BALTRONS

« Madame GAZEL, vous avez vraiment un sérieux problème avec les chiffres, donc quand vous ajoutez toutes les subventions que vous avez été chercher dans le privé, on est vraiment très loin de 90 000 €, donc :

- soit vous avez un problème avec les chiffres, vous, enfin je sais pas, vous maîtrisez pas du tout le dossier, là c'est un problème vraiment de compétences ;

- soit vous le faites exprès et là, c'est du mensonge et c'est un problème d'éthique, donc là franchement ça m'inquiète.

Donc, effectivement... »

Madame GAZEL

« Rassurez-vous ! Ne soyez pas inquiète ! »

Madame BALTRONS

« Non, moi, je suis très inquiète quand je vous entends parler comme ça. Bon bref ! Donc, oui effectivement, je vous dis : « L'avenant va venir. ». Nous avons... Aujourd'hui, ce qu'on vous demande, c'est de financer à hauteur de 45 000 € le déficit de cet IUT pour la Ville de Millau. C'est tout ce qui vous est demandé. »

Madame GAZEL

« Je peux poser une petite question ? Si je peux me permettre. La dernière fois qu'on a évoqué ce dossier Monsieur le Maire, vous nous aviez dit que Monsieur DIAZ avait trouvé au contraire des finances privées complémentaires. Est-ce que vous pourriez nous les décrire, cette fois. Merci. »

Monsieur le Maire

« Oui, on va vous les décrire.

Je voudrais que les choses soient claires et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans les fameux 90 000 €. Ce que vous a dit Madame BALTRONS tout à l'heure, c'est qu'à année pleine le coût de fonctionnement de l'IUT, c'est 200 000 €, d'accord. Quand vous faites l'addition des partenariats privés et des participations des Collectivités Publiques, c'est-à-dire le Conseil de Communauté et la Communauté de Communes de Saint-Affrique, vous n'arrivez pas à couvrir ces 200 000 €, c'est tout aussi simple que ça, parce que ça n'a pas été prévu, ça n'a pas été budgétisé, ça n'a pas été anticipé et le souci, c'est qu'il faut trouver la jonction, il faut trouver le delta, il faut trouver la différence et c'est ce que nous vous reprochons de ne pas avoir fait de façon prévisible et pérenne. Ce qui nous oblige aujourd'hui à travailler sur ce fameux déficit qui reste, malgré, parce que vous ne pouvez pas dire que nous avons perdu les partenaires privés, ils sont toujours là je vous rassure. Ce qui est inquiétant, c'est quand vous dites : « Si on avait été encore là. ». Ça laisse supposer en fait qu'il y avait un attachement direct entre votre présence et le financement... »

Madame GAZEL

« On les aurait appelés.... »

Monsieur le Maire

« Mais, c'est ce que nous avons fait. D'accord, bien, là c'est plus clair, c'est pas tout à fait ce que vous avez dit tout à l'heure. Enfin, ce que laissaient entendre vos propos de tout à l'heure, nous les avons appelés et les partenariats privés

sont maintenus. Sauf que pour faire fonctionner l'IUT, le DUT, pardon, avec un coût général de 200 000 € et un déficit, parce que les partenariats privés n'abondent pas jusqu'à hauteur de 200 000 €, y compris avec des grilles d'évaluation...

Madame GAZEL

« Bien évidemment... »

Monsieur le Maire

« Vous dites bien évidemment, mais moi, je ne trouve pas ça si logique que ça. »

Madame GAZEL

« ?????????????? »

Monsieur le Maire

« Oui d'accord, mais comment était prévue la participation privée, vous pouvez me dire, publique ? »

Madame GAZEL

« Publique... »

Monsieur le Maire

« Oui, dites le moi. ? »

Madame GAZEL

« Et bien oui, je... »

Monsieur le Maire

« Non, vous ne pouvez pas me le dire, vous ne pouvez pas me le dire, parce que dans la convention, non, vous ne pouvez pas me le dire. Si vous le trouvez c'est que... Vous ne pouvez pas me le dire, parce que dans la convention, qu'est-ce qu'il est dit ? Il est dit tout simplement : « S'il y a besoin de financements complémentaires, c'est à la Commune de Millau à trouver le financement complémentaire. » Est-ce que vous pensez que c'est un budget prévisionnel, ça ? »

Madame GAZEL

« Écoutez, Monsieur SAINT-PIERRE, ce que je pense, je l'ai déjà dit, c'est vrai que sur ce sujet on se répète... »

Monsieur le Maire

« Mais, moi aussi... »

« »

Madame GAZEL

« 3 premières années, avec des partenariats privés qui allaient jusqu'à ... »

Monsieur DIAZ

« Pour être précis 48 850 €... »

Madame GAZEL

« Non beaucoup plus que ça ! Pour un seul partenaire c'était 90 000 €. »

Monsieur DIAZ

« Attendez... »

Monsieur le Maire

« Attends... »

Madame BALTRONS

« Quand je dis qu'elle ne connaît pas les chiffres, là... »

Monsieur DIAZ

« Moi, je n'interviendrai jamais sur, j'ai le sentiment que, je pense que, il faut sortir du cadre, je vous dis juste qu'appelons un chat un chat... »

Madame GAZEL

« Et bien... »

Monsieur DIAZ

« Non, mais attendez, c'est le document officiel sorti par l'Université Toulouse Capitole I, sur les éléments financiers prévisionnels, avec les subventions dont vous parlez, en l'occurrence soyons précis, Lactalys, plus EDF, plus Eiffage, nous arrivons à un montant cumulé de 48 865 € de subventions.

Madame GAZEL

« Pour quelle période ? »

Monsieur DIAZ

« Par an ! »

Madame GAZEL

« Par an ? »

Monsieur DIAZ

« Par an ! D'accord, pour un budget intégrant les participations suivantes concernant les Collectivités. La Région au travers du financement d'un coordinateur pédagogique à mi-temps 15 000 €. Le financement à 50 %, qui n'existe plus d'ailleurs, le financement à 50 %, d'un poste de coordinateur, non pardon je vous l'ai déjà dit. Il y a les subventions des Collectivités derrière : la Ville était calée sur une participation qui était valorisée au départ sur la mise à disposition de locaux à hauteur de 7 162 €, la Communauté de Communes du Saint-Affricain 5 000 € et Millau Grands Causses 10 000 €. D'accord, ça générerait un chiffre d'affaires, parce que passez-moi l'expression, on va appeler un chat un chat, de 104 017 €, pour être précis, pour un budget de fonctionnement qui amenait à un atterrissage annuel au titre de 2014 d'un déficit de moins 95 599 €, ce sont les tableaux que je tiens à votre disposition de l'Université de Toulouse Capitole I. Donc, il faut juste dire une chose pour être très clair et moi, je ne vous ferai pas de procès d'intention, puisque je vous ai déjà dit que moi, lancer une formation supérieure sur un territoire, je peux dire : « Bravo ! ». Parce que ça s'est pas fait tous les ans, c'est bien. Je dis une chose, que la règle de bonne gestion et de précaution, fait que la négociation avec l'Université Toulouse I, a amené à construire une fois que les financements étaient collectés, que les partenaires privés, que vous êtes allé chercher à hauteur de 48 865 € et les Collectivités, amenaient à dire : « Messieurs, nous pouvons nous serrer la main, buvons une coupe de Champagne, on coupe un ruban, on ouvre une formation ». Dont on sait que sur l'exercice n°1, le déficit est de 95 000 €. Ça, c'est pas possible, c'est pas possible, je vais vous expliquer comment il raisonne maintenant, le Président de l'Université, parce qu'il n'est pas fini ce dossier, je vais vous dire. C'est que quand il a fait le courrier par rapport au déficit, il a dit : « Monsieur le Maire de Millau, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la Communauté du Saint-Affricain, j'ai un petit souci. Vous devez m'apporter 2 réponses :

- première réponse. Comment pensez-vous combler le déficit cumulé jusqu'à l'exercice 2014, qui était donc de près de 100 000 € ? Première question.

- deuxième question. Comment assurez-vous le financement de la part des Collectivités à compter de l'exercice 2014 ? »

Et on arrivait au fait suivant que la négociation, qui a été plutôt bien menée, c'est les 95 000 € de déficit, le Président dit : Monsieur SIRE : « Le Conseil Général, parce qu'on a fait des propositions, on a fait des propositions écrites, a accepté de réduire le déficit en disant on se contentera de 69 000 €. » Je crois que c'est quelque chose comme ça, 69 000 € et les Collectivités, passez-moi l'expression, crachent au bassinet à hauteur de 45 000 € sur la Ville de Millau, alors que la participation initiale était de 7 612 €, au travers de la mise à disposition de locaux et de la Communauté de Communes de Millau, Saint-Affrique qui était établie à 10 000 € au départ et qui en met 35... »

Monsieur le Maire

« C'est Millau... »

Monsieur DIAZ

« Millau en met 35, Millau Grands Causses, donc *in fine* on arrive à dire ça fait 45 au total, donc on arrive aujourd'hui à dire l'équilibre de l'exercice 2014, il est équilibré. Mais attendons de voir la suite, parce que le courrier du Président SIRE, quand il parle du déficit, il dit quand même : « Faites-moi part de la clé de répartition que vous souhaitez mettre en œuvre pour couvrir le déficit. » Alors, s'il ne vont pas chercher des partenariats privés, puisque, aujourd'hui, ils en font leur affaire, ça fait partie de leur mission, ils ont dit : « On reprend le bébé. » Et qu'il reste à la même hauteur qu'aujourd'hui, on se retrouvera, dès l'exercice prochain, à avoir à financer un déficit de 90 000 €, la conclusion que tirera le Président de l'Université, c'est qu'il dira : « Ben, la clé de répartition vous ne me l'avez pas donnée en pourcentage, mais vous me l'avez donnée en valeur de l'exercice antérieur, prenons la même. » Et l'année prochaine, on revote une subvention exceptionnelle et la Communauté revote une subvention exceptionnelle. Donc, si vous voulez,

le dossier sur la question peut peut-être sortir par le haut dans le cadre de la fusion des Régions, notamment dans les négociations avec Montpellier, mais c'est très mal embarqué. Et moi, je vous dis juste que je vous félicite de la proactivité sur le fait d'avoir monté une formation, je ne vous fais pas mes compliments, ils valent ce qu'ils valent, d'ailleurs ça ne vous intéresse peut-être pas, sur le montage financier et que le Président actuellement il est bien content de voir les sous, les fonds qui arrivent, mais il s'est gardé quand même un coup de fusil, en disant : « Si l'année prochaine, il y a le déficit... ». Alors pour parler de subventions complémentaires, c'est je crois que nous-mêmes à Millau, il va falloir être super prudents, il va falloir regarder précisément ce que fait cette personne qui est payée à mi-temps, pour aller chercher les subventions, pour ne pas découvrir des mauvaises surprises et qu'à un moment on dira : « Oui, la personne, elle a fait son boulot, elle a ramené des subventions à hauteur de ce qui était avant 48 000 €, mais la réalité c'est qu'il ne faut pas 48 000 € de fonds privés, entre la collecte de la Taxe d'Apprentissage et les dons, partiellement défiscalisés. La réalité, c'est qu'il en faut 100 000 €. Alors, on a la chance d'avoir des entreprises Aveyronnaises, je remercie Marc SEVIGNE, je remercie Monsieur COMBES des menuiseries, qui nous aident un peu à hauteur de, *grosso modo*, ça fait 10 000 €, mais va falloir qu'il aille chercher l'argent et le conseil que je donne c'est qu'effectivement il va falloir demander des rapports d'activité sur ce que fait cette personne sur la collecte de dons et de Taxe d'Apprentissage. Sinon, nous nous verrons dans un an, avec la même problématique, voilà. Mais, les chiffres si vous voulez, ce que je ne souhaite pas moi, c'est qu'on conteste des chiffres, parce que les chiffres c'est une réalité. C'est des chiffres sur le papier à en-tête de l'Université. »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL. »

Madame GAZEL

« Ce sont les chiffres, donc 2014, que je ne peux pas avoir, je vous rappelle pourquoi ? C'est parce que c'est vous qui êtes à la manette en 2014, c'est à vous de gérer, arrêtez de nous mettre sur le dos... »

Monsieur le Maire

« Non, mais Madame GAZEL. Attends ! Attends ! »

Madame GAZEL

« Arrêtez de nous mettre sur le dos, ce qui se passe en 2014, à vous de trouver les solutions. Nous les avons trouvées en 2013, nous les avons trouvées en 2012 et nous avons même trouvé le moyen de faire venir une formation supérieure à Millau, chose qui n'avait pas été faite... »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL... »

Madame GAZEL

« ...quand toutes les villes moyennes, ont pu en bénéficier... »

Monsieur DIAZ

« Juste sur un chiffre... »

Madame GAZEL

« Moi je ne les ai pas vos chiffres, forcément l'Université, vous savez que... »

Monsieur DIAZ

« Je vais vous faire des photocopies... »

Madame GAZEL

« Oui, vous devez m'en faire des photocopies. Enfin, j'attends beaucoup de choses... »

Monsieur DIAZ

« En fait, photocopies sur 2013. L'année 2013, qui était je vous le rappelle pas d'effectif total donc évidemment on ne prenait pas la totalité des frais, parce qu'on était *grosso modo* à demi voilure, en effectif. Le déficit était près de 30 000 € en 2013. Et le déficit de 30 000 € en 2013, est-ce qu'il a fait l'objet d'une décision modificative au budget de la Ville de Millau, tenue par Monsieur Guy DURAND, pour compléter ces fonds ? La réponse est : « Non. » Il a participé à creuser le déficit. »

Madame GAZEL

« Et Monsieur SAINT-PIERRE, pourquoi n'avez-vous pas »

Monsieur le Maire

« Non, mais moi, je ... Non, mais ... »

Madame GAZEL

« On a bien compris, que tout ce qui s'était fait sous DURAND... Vous avez des problèmes aujourd'hui et que les choses ne vont pas bien. On en est à 18 mois de votre mandat.. »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, je vois... »

Madame GAZEL

« ... quand est-ce qu'on va parler de ce que vous faites, zut ! ... »

Monsieur le Maire

« Madame GAZEL, vous êtes une très bonne politique, vous changez de sujet quand ça ne va pas pour vous. Non... »

Madame GAZEL

« Je ne change pas de sujet ! »

Monsieur le Maire

« Non, mais moi je vous fais pas de procès d'intention, Madame GAZEL et je vous laisse la parole et le temps de vous exprimer. »

Madame GAZEL

« Ça, ça ... »

Monsieur le Maire

« Ne vous énervez pas, Madame GAZEL, je vous propose de vous expliquer. Qu'est-ce que vous aviez imaginé, puisque vous aviez prévu à la base, on a un peu contrarié vos projets, mais au départ vous aviez prévu d'être encore là en 2014, donc qu'aviez-vous prévu pour... »

Madame GAZEL

« Je vous l'ai dit.... »

Monsieur le Maire

« Mais non, vous ne nous avez rien dit, je suis désolé, qu'aviez-vous prévu... »

Madame GAZEL

« C'était prévu, Monsieur Saint-PIERRE... »

Monsieur le Maire

« Attendez, je finis de vous exprimer mon idée. Qu'aviez-vous prévu pour les financements publics, pour financer le DUT Info Com, si vous aviez été aux manettes en 2014. J'attends, vous avez peut-être des idées lumineuses, que nous n'avons pas et que je serai tout à fait prêt à accepter, à proposer au Président d'Université. Donc, qu'aviez-vous prévu en financements publics pour financer le DUT Info Com ? »

Madame GAZEL

« Nous avons prévu, je vous l'ai déjà dit, de rapatrier l'intégralité de la filière Info Com sur Millau, économie d'échelle, évidemment. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Avec... Non, avec..., Non, attends, attends, attends. Avec quel financement ? Quel coût public ? Vous le payez comment ? C'est pas en ramenant la totalité de la filière que vous amenez des euros sonnants et trébuchants. »

Madame GAZEL

« Oui, alors, c'est peut-être en négociant mieux un parking, par exemple avec du privé. »

???????

« Ah ! Ah ! Ah.... »

Madame GAZEL

Et oui, et oui, mais c'est tout un équilibre. Vous, vous n'avez de cesse de remplacer les fonds publics par des fonds privés ... »

Monsieur le Maire

« Écoutez, moi tant que ça marche, je préfère faire payer par le privé des choses, plutôt que de les faire payer par le public. »

Madame GAZEL

« Non, c'est l'inverse... »

Monsieur le Maire

« Ah, ben non, c'est pas l'inverse. »

Madame GAZEL

« Ah, si ! »

Monsieur le Maire

« Ce qu'on est entrain, qu'on est obligé de faire là, parce que vous n'aviez prévu aucun moyen d'équilibrer les budgets et qu'au bout d'un moment, si nous voulons sauver l'IUT et le DUT Info Com, nous sommes bien obligés et on a fait la preuve qu'on allait chercher du financement public, privé on est bien obligé de compléter avec du financement public, sinon le DUT Info Com, il s'arrête purement... »

Madame GAZEL

« Parce que vous n'avez pas su trouver des solutions, Monsieur SAINT-PIERRE, je pense que le public doit pouvoir accompagner l'arrivée à Millau en cœur de Ville de 200 étudiants, je pense que si ça a un coût, ça a aussi des répercussions très favorables pour la Ville et tout comme vous l'avez vu pour le Mondial de Pétanque.... »

???????

« Ah ! Ah ! Ah.... »

Madame GAZEL

« Et oui, et oui, il y a des dépenses qui sont nécessaires et celle-là en est une et bon je vais arrêter, parce que là... »

Monsieur le Maire

« Mais, Madame GAZEL... »

Madame GAZEL

« Vous avez toujours le dernier mot ! »

Monsieur le Maire

« Mais non, je n'ai pas le dernier mot, je suis prêt à vous le laisser, à ne pas reprendre la parole après, voyez, mais dans ce que vous venez de dire vous n'avez, vous venez de dire : « Il faut de l'argent public. » Il faut de l'argent public, mais ce ne sont que des incantations, l'argent public vous le trouvez comment ? Dans le ... »

Madame GAZEL

« En négociant un parking, par exemple, convenablement et non pas 2 500 € mois, voilà, c'est une piste, Monsieur SAINT-PIERRE, mais on en a plein des pistes... »

Monsieur le Maire

« Mais, c'est fabuleux. Alors...Mais, c'est fabuleux, parce que, Madame GAZEL, je vous invite, parce que ça fait certainement quelque temps que vous ne l'avez pas lue, je vous invite à relire la convention qui base l'arrivée du DUT Info Com à Millau, vous verrez que la seule source de financement, que vous avez trouvée, publique pour améliorer les finances du DUT c'était simplement de dire : « La Ville de Millau fera son affaire sur ses deniers, en quelque sorte, fera son affaire du financement du DUT Info Com. Voilà, ce qui prouve bien que vous n'aviez aucune perspective. Merci.

Donc, je vous propose de mettre..., oui. »

Madame BALTRONS

« Je voulais simplement rajouter une chose, c'est que vous faites doucement rigoler quand vous dites que vous auriez pris une filière entière, parce que je vous signale que cette année, il a fallu que l'IUT limite son nombre de places à 25 au lieu de 28 parce que dans le fameux pôle que vous avez organisé pour accueillir plein de filières et pour développer, il y a saturation aujourd'hui. Donc, moi je n'appelle pas ça un désir de développer, d'accord. Donc, aujourd'hui le DUT de Millau a dû limiter ses étudiants sur Millau. Donc, ça a été vachement bien étudié ! »

Monsieur le Maire

« Merci. »

« »

« Merci beaucoup. Je vous propose de passer cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix ... »

Madame GAZEL

« »

Monsieur le Maire

« Ben, non. Puisqu'il y a urgence de prendre cette délibération pour répondre au Président de l'Université Toulouse Capitole, qui malheureusement ne nous a pas renvoyé son avenant signé. Mais, il y a urgence pour eux de façon à ce qu'ils puissent partir sur un budget équilibré.

Donc, je vous propose de la mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? 1, 2, 3, 4, 5, 6 abstentions. Donc, la délibération est adoptée. Je vous remercie.

Adoptée par : 29 voix pour

6 Abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 09 :

9. "Quota photocopies dans les écoles élémentaires et maternelles"

« Bien, la Ville prend en charge l'intégralité des factures de chaque école élémentaire et maternelle en terme de frais de photocopies. On prend en compte bien sûr l'effectif à la rentrée scolaire.

Il faut savoir que la Ville donc refacture aux écoles l'équivalent de 1,5 photocopie par jour et par élève, c'est-à-dire sur 143 jours scolaires. Ça, c'est une convention qui avait été signée en 2012.

Donc aujourd'hui, on vous demande de bien vouloir passer ce quota de 1,5, de le passer à 2 en fait, voilà.

Donc, sachant que, ça a un surcoût pour la Ville de 700 €, pour ceux que ça intéressaient, voilà.

Donc cette délibération consiste à nous autoriser à facturer, pardon, à refacturer aux écoles 2 photocopies par élève au lieu de 1,5.

Il faut savoir que la différence, le delta qu'il y a, parce que les écoles en dépensent bien plus que ça, c'est à la charge des associations de parents d'élèves, donc c'est bien de pouvoir prendre ce petit delta en charge. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Donc, je la mets aux voix. Y a-t-il des voix.... Oui, Pardon. »

Monsieur LEFEVERE

« Non, j'ai juste une précision pour le compte-rendu, c'est pas qu'on refacture les écoles, c'est que le quota est à 2, on passe le quota à 2. C'est pour le compte-rendu. »

Monsieur le Maire

« Donc, y a-t-il des questions, après cette précision ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La délibération n° 10 « Carte Jeune 2015-2016 », donc c'est Madame SUDRES BALTRONS qui va la rapporter à la place de Madame LACAN »

Madame SUDRES BALTRONS rapporte la délibération n° 10 :

10. "Carte jeune 2015-2016"

« Bien, concernant la « Carte Jeune 2015-2016 », donc dans le cadre de sa politique éducative envers la jeunesse et afin de favoriser un accès aux loisirs pour tous, la Ville souhaite élargir son dispositif « Carte Jeune » à l'ensemble des collégiens résidant sur la Commune, ça c'est suite à une demande qui a été formulée par plusieurs adolescents, familles et préadolescents.

Donc, aujourd'hui on vous propose d'accepter de diffuser cette carte auprès des jeunes, qui ont entre 12 et 20 ans, alors qu'initialement elle était prévue pour les 14-20 ans.

Je vous rappelle que l'objectif de la carte, c'est de favoriser l'épanouissement des jeunes vers la découverte des richesses éducatives locales, aux niveaux culturels, artistique ou sportif.

Donc aujourd'hui, il y a 320 jeunes qui en bénéficient et elle coûte, donc elle est proposée au tarif de 2 € par an.

Voilà donc, c'est des..., cette carte, elle permet des tarifs réduits pour le Cinéma, le Théâtre de la Maison du Peuple, le Centre aquatique, le Stades d'eaux vives, etc...Voilà.

Il faut savoir qu'auparavant, c'était déjà le cas, mais les Communes extérieures qui peuvent..., qui souhaitent adhérer aussi à ce dispositif, donc dans le cadre d'une convention. Il faut conventionner évidemment avec la Ville, donc une participation forfaitaire là, sera portée à 15 € par contre, par an et par jeune. Si le jeune, il est hors Commune. Voilà.

Donc, là il vous est proposé d'approuver les renouvellements du dispositif de la « Carte Jeune », d'approuver l'opération Cinéma pour 2016 et 2017, donc c'est, je ne sais pas si vous l'avez lu, en fait c'est 3 entrées à 3,50 € par an, pour les jeunes, Voilà. La convention avec le Cinéma et donc d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat. Voilà, c'est tout. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Oui, je vous en prie. »

Madame BARAILLE

« Oui, je vois qu'il est marqué « l'ensemble des Collégiens résidant sur la Commune » et en dessous il est marqué « aux jeunes Millavois de 12-20 ans ». Donc, ma question, c'était de savoir s'il faut qu'ils soient scolarisés sur la Commune ? Ou, si ça peut être que des enfants de 12-20 ans ? »

Madame SUDRES BALTRONS

« Qu'aux Millavois. »

Madame BARAILLE

« Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. D'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 11 :

11. "Rénovation de l'école Jean-Henri Fabre : demande de subvention des travaux"

« Oui, merci Monsieur le Maire. Donc, dans le cadre de la politique environnementale de la Ville de Millau nous avons fait le choix d'orienter nos priorités à partir de l'année prochaine sur l'école Jean-Henri Fabre, qui était l'un des bâtiments les plus énergivores de la Ville et donc, dans le cadre de ce projet de rénovation qui verra donc l'isolation complète de la toiture de l'école, plus l'installation de panneaux photovoltaïques et le remplacement de la chaudière en chaudière à compensation, à condensation, pardon. Donc, les budgets étant suffisamment importants, nous sommes éligibles à des subventions par l'ADEM et donc l'objet de la délibération est d'autoriser Monsieur le Maire à aller chercher ces subventions. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc au-delà de cette, j'allais dire, presque simple délibération de demande de subventions pour les travaux de Jean-Henri Fabre, c'est aussi en ce qui concerne notre volonté politique, l'amorce d'un vrai plan énergétique, non seulement pour la lutte contre les déperditions d'énergie, Monsieur LEFEVERE vous a rappelé que c'était l'école la plus énergétivore, énergivore, pardon, de la Collectivité. L'idée de pouvoir utiliser les toits-terrasses, c'est aussi la recherche de nouvelles sources d'énergie et de partir dans le cadre d'un « plan climat » sur l'ensemble des bâtiments communaux avec la recherche d'énergies nouvelles. Peut-être que vous pouvez compléter ces propos ? »

Monsieur LEFEVERE

« Alors oui, je pensais que je devais faire court, mais s'il faut que je complète, je complète, une fois n'est pas coutume. Donc, bon alors c'est vrai on a ciblé, alors déjà avec l'appui du Parc, on a, il y avait un audit énergétique des bâtiments qui avait été mené et qui nous permet de savoir où sont les priorités en matière de bâtiments communaux. Donc, on mène également un travail avec les associations sur l'utilisation qui est faite pour les différents locaux qui sont mis à disposition et déjà en interne, rien que pour nos services l'utilisation d'énergie qui est faite à la fois par les services et dans les différents bâtiments. Alors, aujourd'hui on arrive un peu à voir le bout du tunnel sur ces sujets avec maintenant donc des proportions qui commencent à être assez concrètes sur la production d'énergie. On n'est pas au bout de nos peines quand même surtout le volet économies d'énergie, mais bon là, il y a des sujets comme notamment l'isolation, qui sont importants et en effet il y a tout un plan qui est en cours de rédaction dans le cadre du « plan climat et territoire » pour donner corps à toute la politique environnementale de la Ville et on aura l'occasion d'en reparler, mais « le plan lumière » en fait partie aussi. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Monsieur ALIBERT. »

Monsieur ALIBERT

« Oui, moi ça m'amuse un peu ça. Enfin, il y a un point qui m'amuse c'est « L'énergie la plus propre c'est celle qu'on n'utilise pas ! » Et là, vous avez rallumé La Pouncho et là on en dépense beaucoup pour pas grand-chose et en plus avec un effet très néfaste sur la faune. »

Monsieur le Maire

« Tu réponds ? »

Monsieur LEFEVERE

« Alors, moi j'avais hésité à répondre dans le Journal de Millau cette semaine, mais donc, alors on a essayé de rallumer La Pouncho, il y a plusieurs arguments. Tout d'abord on ne l'a pas, elle n'est pas rallumée tous les soirs, on allume que 2 soirs par semaine pour la période estivale. Elle est éteinte à minuit, à chaque fois qu'elle est allumée et il y a eu des..., sur ce sujet particulier, la dépense est quand même relativement maîtrisée. Je suis d'accord avec vous, l'énergie la plus propre c'est celle qu'on ne dépense pas, mais néanmoins quand je fais le bilan, bon, ben, je remarque que de 2008 à 2013, l'électricité ça a pris 13 %, non pas en coût, uniquement en Kw/h et sur l'éclairage public de 2008 à 2013 c'est plus 19 %, donc ça malgré l'extinction de La Pouncho. Donc, je ne voudrais pas que l'on fasse d'un épiphénomène un cheval de bataille, alors que depuis notre arrivée on a procédé au remplacement de, allez on doit être à, on a dû passer la moitié des éclairages du centre ville donc la moitié des éclairages de l'ensemble de la ville, ce qui nous permet des économies sur ces sujets-là, non négligeables, qui viennent compenser les hausses constatées lors du précédent mandat. »

Monsieur le Maire

« Merci, de ces précisions. Ensuite, c'est, je dirai, l'éclairage du, j'allais presque dire, du paysage urbain est un vrai débat, moi je crois qu'il faut pas être jusqu'au-boutiste là-dessus, je pense qu'aussi l'éclairage des monuments publics, l'éclairage des espaces publics est aussi une façon de valoriser l'espace public et d'amener une qualité de vie à l'espace public, après le débat et moi je suis tout à fait prêt à ce qu'on l'engage et à changer de matériaux et de sources d'énergie, le débat peut être effectivement comme Monsieur LEFEVERE vient de dire sur les travaux qui sont, les changements d'ampoules qui sont faits sur le centre ville c'est le choix du mode d'éclairage. Mais je pense qu'il ne faut pas absolument rejeter cet éclairage-là, parce que ça participe aussi à une certaine ambiance positive et ça participe aussi à une certaine qualité de l'espace de vie et du cadre de vie. »

Monsieur LEFEVERE

« Oui, j'ajoute juste un point, parce que c'est un sujet qu'on discute souvent avec Daniel DIAZ. Ce sont des investissements qui sont relativement lourds, mais qui génèrent de l'économie de fonctionnement, donc on a à cœur à faire ce type d'investissement-là, parce que c'est sur la durée de l'investissement qui est rentable pour la Collectivité. »

Monsieur le Maire

« Merci. Donc, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Non, je passe la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 12 :

12. "Dépôt de l'Ad'AP de la Commune de Millau : Agenda d'Accessibilité Programmé"

« Merci, Monsieur le Maire. La loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits des chances pour les personnes handicapées avait prévu la mise en conformité des établissements recevant du public au terme des 10 ans. Cette échéance n'ayant pas été tenue, la législation a naturellement évolué par décret pour permettre désormais par le biais d'un Agenda d'Accessibilité de programmer la somme des interventions à venir et ce sur 3 périodes de 3 ans.

L'agenda est un document de programmation des travaux d'accessibilité permettant aux acteurs n'étant pas en conformité avec les règles d'accessibilité de s'engager formellement sur un calendrier précis. Pour ce faire, la volonté de la Municipalité a été de prioriser ses interventions sur les écoles et gymnases de la Ville, ainsi que sur des bâtiments accueillant un large public, tels que la salle des fêtes de la Menuiserie, Mairie, CREA. Tout en sachant que l'agenda déposé reste un outil évolutif qui prendra bien évidemment en compte l'ensemble des projets objectivés tels que le Cinéma, le Stade Aquatique ou encore le Pôle Petite Enfance.

Il vous est donc demandé d'accepter l'Agenda d'Accessibilité Programmé tel qu'annexé, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité auprès des services de l'État. »

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Y a des remarques sur ce sujet ? Donc, je vous propose de passer la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 13 :

13. "Logement de Fonction"

« Oui, merci Monsieur le Maire. Alors, pour ceux qui ne le savent pas, on a une délibération qui date de 1996, qui fixe les utilisations et les affectations des différents logements de fonction pour la Ville de Millau, en fonction des usages et il convient dans cette délibération d'ajouter à la liste des logements de fonction, donc le « Gîte de la Maladrerie », que je vous demande de bien, enfin le logement du « Gîte de la Maladrerie » que je vous demande de bien vouloir affecter à titre de logement de fonction et d'usage de services du 1^{er} novembre au 31 mars, puisque ça permettra à la personne qui était en charge de l'accueil du gîte pour sa partie exploitation de rester en place en attendant au 1^{er} avril, date butoir qu'on s'est fixée pour l'ouverture, puisse tout simplement rester là et donc qu'elle reste en place sur son logement en contre-partie d'une mission de gardiennage et d'entretien du gîte, ce qui nous semble important pour éviter que le lieu soit squatté et qu'il ne soit pas entretenu, étant donné qu'il a vocation à revivre à continuer à vivre. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur ALIBERT »

Monsieur ALIBERT

« Oui, une petite remarque quand même : 1^{er} novembre au 31 mars, c'est exactement les dates de la trêve hivernale, qui empêche les expulsions. J'espère que ce n'est qu'une coïncidence. »

Monsieur le Maire

« Je pense que c'est une note d'humour, pas spécialement partagée. Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci »

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Et n'ayant pas reçu de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, nous pouvons lever la séance, en vous remerciant. Bonne soirée. »

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2015

Le Secrétaire de Séance

Nicolas LEFEVERE

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE